



EUROPEAN ENERGY



Projet agrivoltaïque « Les
Chalindrés » - La Nouvelle-
lès-Scey

4 septembre 2025

Réponses aux demandes
complémentaires du service
environnement et risque de la
DDT 70 - PC07038624C0001



Information sur le document

Citation recommandée	Biotope, 2025 – Réponses aux demandes complémentaires du service environnement et risque de la DDT 70 - PC07038624C0001 – Projet agrivoltaïque « Les Chalindrés » - La Neuville-lès-Scey - EUROPEAN ENERGY - 26 p.	
Nom de fichier	Réponse_complément_DDT_PC_07038624C0001.docx	
N° de contrat	DEV250601251_1	
Date de démarrage de la mission	05/2025	
Maître d'ouvrage	LES CHALINDRÉS (EUROPEAN ENERGY)	
Interlocuteur	Aurélien QUINCHARD	Contact : Mail : aqui@europeanenergy.com
Biotope, Responsable du projet	Mahikan RAYDELET BAILLY-SALINS	Contact : Mail : mraydelet@biotope.fr

Biotope est signataire de la « [Charte d'Engagement des Bureaux d'Études dans le domaine de l'évaluation environnementale](#) ».

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Sommaire

1	Eléments de réponse	4
1.1	Réponses aux demandes formulées par le service Environnement et risques	4
1.1.1	Impacts et mesures sur les habitats naturels	4
1.1.2	Evaluation d'incidences Natura 2000 - Production d'une évaluation des incidences Natura 2000 complet	7
2	Bibliographie	26

1 Éléments de réponse

1.1 Réponses aux demandes formulées par le service Environnement et risques

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire PC 070 836 24 C0001, le service Environnement et risques a émis des demandes complémentaires transmises au maître d'ouvrage par le service instructeur le 1er avril 2025.

Pour une meilleure lisibilité du document, les remarques émises par la DDT 70 sont reprises dans un encadré en gras et les réponses apportées sont rédigées à la suite.

1.1.1 Impacts et mesures sur les habitats naturels

« Au vu du tableau 104 (surface d'habitats sur l'aire d'étude rapprochée et impactées par le projet), page 225 de l'EI, le projet impacte directement 0,076 ha de Hêtraie calcicole à Laiche glauque et 0,356 ha de petits bois, bosquets ».

La partie « Impacts résiduels sur les habitats » comprise au sein de l'étude d'impact présente un tableau mettant en évidence les surfaces d'habitats recensées sur l'aire d'étude rapprochée et celles impactées par le projet :

Tableau 1 : Surfaces d'habitats sur l'aire d'étude rapprochée et impactées par le projet

Grand type de milieu	Libellé de l'habitat	Surface recensée sur l'aire d'étude rapprochée (ha)	Surface impactée par l'emprise projet (ha)
Végétations herbacées	Pelouse mésophile calcicole à Brome dressé	0,25	0
	Prairie/ourlet des talus routiers à Fétuque faux-roseau	6,21	3,294
	Prairie de fauche fertilisée à Berce sphondyle et Brome mou	5,93	0
	Prairie mésophile de fauche à Carotte sauvage et Fromental	1,41	0
	Prairie mésophile pâturée à Luzerne lupuline et Cynosure crénelle	2,43	0
	Friche annuelle eutrophe à Capselle bourse-à-pasteur et Brome stérile	3,20	0
	Ourlet calcicole à Coronille bigarrée et Brachypode penné	0,09	0,001
Végétation arbustives et forestières	Petits bois, bosquets	1,70	0,356
	Alignements d'arbres	0,45	0
	Bordures de haies	0,09	0

Grand type de milieu	Libellé de l'habitat	Surface recensée sur l'aire d'étude rapprochée (ha)	Surface impactée par l'emprise projet (ha)
	Manteau médioeuropéen mésotrophe calcicole à basicline	1,51	0
	Hêtraie calcicole à Laiche glauque	9,94	0,076
	Robinteraie nitrophile, mésophile à Chélidoine	1,04	0
Végétations anthropiques	Plantations de conifères	0,76	0
	Plantations de sapin de Noël	52,27	39,941
	Prairies améliorées.	3,41	0,002
	Cultures	2,02	0
	Routes et chemins	2,36	0,425
	Bâtiment	0,02	0
Total		95,37 ha	44,095 ha

Le projet a été dimensionné pour impacter majoritairement des végétations anthropiques et herbacées. En effet, 91% des habitats impactés sont d'origine anthropique (plantations de sapins de Noël) et ne présentent aucun enjeu.

Les surfaces d'habitats calculées sont le résultat d'une opération géomatique consistant à intercepter les surfaces d'habitats présentes au sein de l'aire d'étude avec les surfaces projetées du futur projet. De fait, certaines approximations sont possibles entre les calculs géomatiques et la réalité de terrain.

D'après le tableau précédent, les Hêtraies calcicoles à Laiche glauque seraient impactées sur 76 m².

En réalité, l'ensemble de cet habitat sera maintenu, comme en témoigne les mesures d'évitements et de réductions mises en place dans le cadre du projet :

- **ME – B01 : Évitement d'une partie des sites à enjeux environnementaux très forts et de l'entièreté des sites à enjeux forts**

D'après la carte de synthèse des enjeux écologiques, présente page 225 de l'EI, l'entièreté des Hêtraies sont considérés comme présentant un enjeu fort (notamment vis-à-vis des chiroptères et des mammifères). De fait, le respect de la mesure d'évitement ME-B01 permettra l'évitement total de l'habitat. Les 76 m² évoqués sont donc essentiellement une approximation cartographique et ne seront aucunement impactés par la mise en place du projet.

- **MR – B03 : Bonnes pratiques de chantier et balisage préventif de protection de secteurs à enjeux écologiques élevés**

Cette mesure vise à renforcer la mise en place de la mesure MR-B03, permettant de garantir la préservation de l'intégrité des milieux sensibles à enjeux, situés à proximité de l'emprise projet. Le respect de cette mesure, couplée au passage régulier d'un écologue sur site, permettra de contrôler et garantir l'évitement de l'entièreté des Hêtraies calcicoles à Laiche glauque.

Les impacts résiduels annoncés sur 0,076 ha de cet habitat sont donc le résultat d'un calcul géomatique approximatif et non de la réalité de la vie du projet. Cette valeur sera modifiée lors de la mise à jour de l'EI.

Malgré la mise en place des mesures d'évitement et de réductions, 0,365 ha de petits bois et bosquets seront impactés par la mise en place du projet (voir carte ci-dessous).

La perte d'habitats engendrée par cette destruction est compensée par la mise en place des mesures suivantes :

- **MR – B14 : Mise en place d'un réseau de haies végétalisées et d'îlots arbustifs**

Cette mesure vise à créer des éléments linéaires du paysage et des corridors écologiques à l'aide d'espèces robustes et allochtones. La haie sera installée sur un paillage biodégradable d'un mètre de largeur et de 200g/m² de densité, sur deux rangs, au sud-est du projet. Un plant sera disposé tous les mètres, sur l'une des deux rangées, planté à la main.

- **MR – B15 : Maintien des plantations de sapins aux abords de l'emprise projet**

L'exploitant agricole souhaite poursuivre une activité de production de sapins, environ 14,38 ha seront gérés de la manière dont étaient gérées les plantations où sera installé le futur parc agrivoltaïque : mise en croissance de jeunes plants de sapins et récolte lorsque la taille souhaitée est obtenue.

La destruction de 0,365 ha de petit bois et bosquets n'engendre pas la réalisation d'un dossier de défrichement, en accord avec la DDT 70 lors de l'échange mail du 20 août 2025 attestant que « *la demande de dépôt d'une autorisation de défrichement n'est plus d'actualité, si seulement les boisements périphériques ne sont pas impactés par le projet* ».

En effet, les habitats impactés ne sont pas considérés comme localisés en continuité du massif forestier présent en bordure de l'aire d'étude rapprochée.

De fait, l'entité arborée n'étant pas un boisement, aucune autorisation n'est nécessaire.



Figure 1 : Localisation des bosquets et petit bois impactés (en orange) au sein de l'aire d'étude rapprochée (en rouge)

1.1.2 Evaluation d'incidences Natura 2000 - Production d'une évaluation des incidences Natura 2000 complet

« Ont été écartés de cette évaluation le Minioptère de Schreibers, pourtant observé lors des inventaires (voir page 280 de l'EI).

Deux observations :

- les arguments de cette non prise en compte ne sont pas indiqués,
 - une évaluation des incidences Natura 2000 doit porter sur toutes les espèces d'intérêt communautaire qui ont servi à désigner les sites Natura les plus proches du projet et qui ont été observés au sein de l'aire d'étude rapprochée, lors des inventaires de terrain.
- En conclusion, l'évaluation des incidences n'étant pas complète, il est demandé à ce que toutes les espèces d'intérêt communautaire observées lors des inventaires de terrain (incluant donc Minioptère de Schreibers) soient évaluées dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000.

La conclusion du pétitionnaire selon laquelle, l'étude de l'incidence du projet sur les sites Natura 2000 conclut à des incidences non significatives, pour les espèces d'oiseaux et de chiroptères, (voir page 254 de l'EI), en l'état n'est pas validée, car incomplète. »

« Il est demandé également de compléter le tableau 135, en page 259 de l'EI, concernant l'évaluation du Milan royal. »

L'évaluation des incidences Natura 2000 (présente partie 10 de l'étude d'impact) ayant été modifiée dans le cadre de la rédaction de cette réponse, l'entièreté de cette dernière est reprise ci-dessous. Pour plus de visibilité, les modifications seront surlignées en gris clair.

La Zone de Protection Spéciale FR4312006 « Vallée de la Saône, elle-même recouverte sur la majorité de son territoire par la Zone Spéciale de Conservation FR4301342 « Vallée de la Saône », est située à 1,7 km à l'est de l'aire d'étude rapprochée.

Le projet présente donc des possibilités d'interactions avec les sites Natura 2000 précités, eux-mêmes partageant le même territoire (la ZSC recoupant complètement la ZPS). En conséquence, une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est requise pour ce projet.

Présentation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation des incidences

Type de site, code et intitulé Surface	Localisation et distance à l'aire d'étude rapprochée	Intérêt écologique connu (source : INPN)
ZPS FR4312006 « Vallée de la Saône » 17 906 ha	À environ 1,7 km au sud	La vallée alluviale de la Saône (lit majeur et lit mineur) constitue ce site dominé par les prairies (fauche et pâture). En effet, les cultures dont la surface est globalement estimée à environ 15% restent localisées principalement à l'amont et à l'aval de Gray. Les prairies humides de la vallée de la Saône, ainsi que certains milieux connexes (roselières, ripisylves), recèlent une importante richesse ornithologique ; et plusieurs espèces nicheuses présentent un intérêt patrimonial très fort. Il faut noter également que le Val de Saône constitue un axe migratoire et offre plusieurs sites d'hivernage intéressants. Malgré la mise en culture de certains secteurs, les prairies inondables du lit majeur constituent encore des complexes fonctionnels bien typiques et bien individualisés dans lesquels les groupements végétaux aquatiques, prairiaux ou forestiers restent remarquables. Parmi les groupements herbacés constituant le lit majeur de la vallée, on distingue :

Type de site, code et intitulé Surface	Localisation et distance à l'aire d'étude rapprochée	Intérêt écologique connu (source : INPN)
		- L'arrhénathéraie à colchique, prairie qui se développe sur les niveaux topographiques supérieurs. Elle est menacée par les cultures en raison du caractère temporaire et court de l'inondabilité du sol. - Les prairies inondables à brome et à séneçon et pâture mésohygrophile occupent la plus grande partie de la surface alluviale, sur les niveaux topographiques moyens et inondables. Elles présentent une grande diversité floristique, caractéristique des couloirs alluviaux. - Les prairies longuement inondables à Oenanthe fistuleuse et le groupement pâturé inondable à Vulpin genouillé sont des groupements rencontrés dans les dépressions mouillées une grande partie de l'année. Deux espèces végétales protégées leur sont associées : la Stellaire des marais et la Gratiola officinale. Ces groupements assurent la transition topographique entre les prairies de niveau moyen et les groupements plus humides ou aquatiques. L'ensemble de ces prairies est actuellement géré en fauche, pâturage ou système mixte ; les apports de fertilisants sont généralement faibles à nuls. On peut considérer qu'il s'agit de milieux naturels fragiles, menacés par des processus d'intensification (amendement ou mise en culture) ou de conversion (plantation de peupliers) qui ont, jusqu'à présent, relativement épargné le site. Des formations plus linéaires ou ponctuelles de mégaphorbiaies, cariçaies et roselières sont associées à ces ensembles prairiaux. En quelques endroits, ces groupements peuvent atteindre une extension importante (à Rupt-sur-Saône, par exemple). Dans le lit majeur de la Saône, se développent également plusieurs types de forêts : - La chênaie-frênaie-ormaie inondable est bien représentée dans la plaine d'inondation de la Saône. Seule cette vallée (et la zone de confluence avec l'Ognon) présente ce groupement en Franche-Comté. Elle est fragmentaire en amont de Gray (confluences de la Lanterne et de la Superbe, Rupt-sur-Saône, Mercey, Autet) pour devenir plus importante sur la partie basse où elle formait un continuum jusqu'à l'aval de Pontailleur-sur-Saône. Ces forêts sont marquées par un régime d'inondation régulier (de quelques décimètres à plus d'un mètre) et sont installées sur des terrains fertiles. Marqués par une grande productivité, ce sont des milieux forestiers exceptionnels par la diversité des essences telles que l'Orme lisse ou le Frêne oxyphylle. Ce dernier est une espèce supraméditerranéenne et ces secteurs constituent les stations les plus septentrionales de l'est de la France. - Des aulnaies marécageuses apparaissent dans les secteurs engorgés du lit inondable. Elles sont très localisées (Chaux-les-Port par exemple). - Les saulaies et aulnaies-frênaies de rives, malgré leur fonction stabilisatrice des berges et épuratrices des eaux, restent fragmentées car supplantées par les peupleraies. Elles restent malgré tout bien développées sur la basse vallée de la Lanterne. Quelquefois, ces aulnaies-frênaies forment des bois tels que le bois de la Vaire à Ovanches et le bois des Vernes à Vauchoux. - L'érablaie-tiliaie à Scolopendre est très localisée, de manière linéaire, sur les zones de pente en front de faille des plateaux calcaires sous-jacents. La diversité végétale y est très élevée. L'intérêt des habitats prairiaux et forestiers est renforcé par la présence de bras secondaires, de bras morts et de mares temporaires ou non. Ces milieux abritent une végétation originale avec plusieurs espèces protégées. Entre autres, le groupement à Hydrocharis (faux-nénuphar), prioritaire, occupe de nombreux bras morts du Val de Saône lorsque l'eau est stagnante. Il héberge deux espèces protégées régionalement, l'Hydrocharis des grenouilles et le Stratiotes faux-aloès. L'axe fluvial constitue avant tout un lieu d'intérêt ornithologique remarquable. Il constitue une zone de nidification unique en Franche-Comté pour certaines espèces à très forte valeur patrimoniale. Citons le Râle des genêts, habitant des terrains humides à bonne couverture herbeuse, menacé par la disparition de son habitat et par la modernisation des pratiques agricoles, la fauche précoce en particulier, ou encore la Marouette ponctuée et le Blongios nain, oiseaux des zones marécageuses, bénéficiant eux-aussi d'une protection européenne. Le site abrite également de nombreux rapaces, dont 3 des 4 espèces de busards ainsi que la Pie-grièche écorcheur, le Martin pêcheur, ou la Pie-grièche à tête rousse. La vallée est aussi une voie de migration importante d'espèces liées aux prairies humides et menacées par leur raréfaction. La Grue cendrée, un des plus grands oiseaux d'Europe nichant à l'extrême nord des pays scandinaves, en est un exemple. Les milieux naturels du site sont aussi extrêmement favorables au développement des amphibiens parmi lesquels il convient de mentionner le Triton crêté et le crapaud

Type de site, code et intitulé Surface	Localisation et distance à l'aire d'étude rapprochée	Intérêt écologique connu (source : INPN)
		Sonneur à ventre jaune, protégés au niveau européen. Quelques insectes également sont remarquables, comme le Lucane cerf-volant, plus grand coléoptère d'Europe, dont la larve se développe dans le bois mort des chênes, ou encore le Cuivré des marais, papillon des prés et clairières de forêts humides. Des libellules protégées au niveau européen, telles que l'Agrion de Mercure ou la Cordulie à corps fin, sont également présentes sur le site. Toujours dans le domaine faunistique, il est intéressant de mentionner la présence de nombreux chiroptères inscrits à l'annexe II de la directive Habitats. Le développement de ces mammifères, strictement insectivores, est corrélé au maintien d'écosystèmes marqués par une bonne productivité (prairies alluviales inondables, forêts inondables, cours d'eau). Plusieurs colonies profitent d'un ensemble de conditions actuellement favorables. Parmi elles, deux colonies de Grand Murin d'importance régionale logent à Port-sur-Saône et à Gray. La grotte du Carroussel abrite 10% des effectifs régionaux de Minioptères de Schreibers. A Vellexon, une colonie importante de Grand Rhinolophe est également présente. La qualité des eaux de la Saône et de ses affluents est correcte (classe 1B) sur 50 % de son linéaire et médiocre (classe 2) sur le reste. Compte-tenu de ses caractéristiques morpho-dynamiques, de la présence d'un lit majeur largement développé et de son régime hydrologique de type pluvial, caractérisé par des hautes eaux de début d'automne, poursuivies généralement jusqu'en février-mars, la Saône est un exemple type de rivière à Brochet. Cette espèce trouve, en effet, dans les prairies de bas niveau longuement inondées au début du printemps des frayères* propices. Doit être impérativement mentionnée dans ce domaine, l'importance vitale des affluents pour la reproduction des poissons. De très nombreux espaces de ce type ont subi des travaux de correction assez importants. Certains ont cependant conservé, sur des territoires réduits, des caractéristiques favorables à certains poissons tels que la Bouvière, espèce polluo-sensible ou le Chabot, deux poissons des zones bien oxygénées, à fort courant. L'Ecrevisse à pieds blancs est présente sur les petits effluents forestiers du secteur de Rupt.
ZSC FR4301342 Vallée de la Saône 21 691 ha	À environ 1,7 km au sud	Même intérêt que la ZPS 'Vallée de la Saône »

Présentation des habitats visés à l'Annexe I de la Directive Habitats à l'origine de la désignation des sites concernés

Le tableau suivant présente de manière synthétique le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 (données mises à jour et transmises à la Commission européenne en février 2024 ; source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/>).

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000)	Habitat prioritaire	ZSC FR4301342
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	NON	Cité au FSD
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>	NON	Cité au FSD
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	NON	Cité au FSD
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	NON	Cité au FSD
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p</i>	NON	Cité au FSD
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	OUI (* sites d'orchidées remarquables)	Cité au FSD

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000)	Habitat prioritaire	ZSC FR4301342
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	NON	Cité au FSD
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	NON	Cité au FSD
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	NON	Cité au FSD
7720	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	NON	Cité au FSD
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	NON	Cité au FSD
91D0	Tourbières boisées	NON	Cité au FSD
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	NON	Cité au FSD
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	NON	Cité au FSD
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	NON	Cité au FSD
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	NON	Cité au FSD

Présentation des espèces visées à l'annexe II de la Directive Habitats à l'origine de la désignation des sites concernés

Le tableau suivant présente de manière synthétique le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 (données mises à jour et transmises à la Commission européenne février 2024 ; source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/>).

Groupe	Code N2000	Nom vernaculaire	Nome scientifique	ZSC FR4301342
Chiroptères	1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Cité au FSD
	1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Cité au FSD
	1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Cité au FSD
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Cité au FSD
	1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Cité au FSD
	1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Cité au FSD
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Cité au FSD
Bryophyte	1381	Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>	Cité au FSD
Mammifères	1352	Loup gris	<i>Canis lupus</i>	Cité au FSD
	1361	Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Cité au FSD
Poissons	5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Cité au FSD
	6147	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	Cité au FSD
	6147	Soiffe	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Cité au FSD
	1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Cité au FSD
Lépidoptères	1078	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Cité au FSD
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Cité au FSD
	1025	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Cité au FSD
Gastéropodes	1016	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Cité au FSD

Groupe	Code N2000	Nom vernaculaire	Nome scientifique	ZSC FR4301342
Bivalves	1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	Cité au FSD
Odonates	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cité au FSD
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Cité au FSD
Arthropodes	1092	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Cité au FSD
Amphibiens	1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Cité au FSD
	1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Cité au FSD
Coléoptères	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Cité au FSD
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Cité au FSD

Présentation des oiseaux visés à l'article 4 de la Directive Oiseaux à l'origine de la désignation des sites concernés

Le tableau suivant présente de manière synthétique le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 (données mises à jour et transmises à la Commission européenne en février 2024 ; source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/>).

Code Natura 2000	Nom scientifique	Statut sur le site	Site concerné
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Concentration (migratrice)	ZPS FR4312006
A222	<i>Asio flammeus</i>	Concentration (migratrice)	
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	
A234	<i>Picus canus</i>	Sédentaire	
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Sédentaire	
A246	<i>Lullula arborea</i>	Reproduction (migratrice)	
A255	<i>Anthus campestris</i>	Concentration (migratrice)	
A321	<i>Ficedula albicollis</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A338	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction (migratrice)	
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Concentration (migratrice)	
A391	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Hivernage (migratrice)	
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Hivernage (migratrice)	
A007	<i>Podiceps auritus</i>	Concentration (migratrice)	
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Hivernage (migratrice)	
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Hivernage (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Reproduction (migratrice)	
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Reproduction (migratrice)	
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	Concentration (migratrice)	
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Hivernage (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A028	<i>Ardea cinerea</i>	Hivernage (migratrice)	
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	

Code Natura 2000	Nom scientifique	Statut sur le site	Site concerné
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	Concentration (migratrice)	
A036	<i>Cygnus olor</i>	Reproduction (migratrice)	
A038	<i>Cygnus cygnus</i>	Hivernage (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A043	<i>Anser anser</i>	Hivernage (migratrice)	
A045	<i>Branta leucopsis</i>	Concentration (migratrice)	
A052	<i>Anas crecca</i>	Hivernage (migratrice)	
A054	<i>Anas acuta</i>	Hivernage (migratrice)	
A059	<i>Aythya ferina</i>	Hivernage (migratrice)	
A061	<i>Aythya fuligula</i>	Hivernage (migratrice)	
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction (migratrice)	
A073	<i>Milvus migrans</i>	Reproduction (migratrice)	
A074	<i>Milvus milvus</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A078	<i>Gyps fulvus</i>	Concentration (migratrice)	
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Reproduction (migratrice)	
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Reproduction (migratrice)	
A084	<i>Circus pygargus</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Concentration (migratrice)	
A097	<i>Falco vespertinus</i>	Concentration (migratrice)	
A098	<i>Falco columbarius</i>	Concentration (migratrice)	
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Reproduction (migratrice)	
A119	<i>Porzana porzana</i>	Reproduction (migratrice)	
A122	<i>Crex crex</i>	Reproduction (migratrice)	
A127	<i>Grus grus</i>	Concentration (migratrice)	
A133	<i>Burhinus oediconemus</i>	Concentration (migratrice)	
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	Concentration (migratrice)	
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Hivernage (migratrice)	
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Hivernage(migratrice) et Concentration (migratrice)	
A156	<i>Limosa limosa</i>	Reproduction (migratrice)	
A160	<i>Numenius arquata</i>	Reproduction (migratrice)	
A166	<i>Tringa glareola</i>	Concentration (migratrice)	
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	Concentration (migratrice)	
A176	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Concentration (migratrice)	
A179	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Hivernage (migratrice)	

Espèces visées à l'annexe II de la Directive Habitats justifiant la désignation de la ZSC FR4301342

Groupe	Espèces	Site concerné	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
Chiroptères	Grand murin	ZSC FR4301342	<i>Espèce forestière et bocagère, le Grand Murin gîte en été dans les combles des bâtiments et occupe des cavités souterraines en hiver. Elle chasse dans un rayon de 10 à 15 km autour de son gîte.</i> Espèce identifiée avec certitude sur la quasi-totalité de l'aire d'étude rapprochée sur au moins un point d'écoute par saison. L'aire d'étude rapprochée est donc sur un axe de transit pour rejoindre les milieux de chasse mais également un milieu de chasse au niveau des lisières de milieu forestier et des bosquets. Aucun gîte favorable n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée.	Oui : espèce à grandes capacités de déplacements
	Petit Rhinolophe		<i>Cette espèce chasse dans des paysages semi-ouverts alternant entre bocage et forêt. La présence de points d'eau est importante. Elle chasse en moyenne à 2,5 km de son gîte. En transit, elle utilise les haies, alignements d'arbres et lisières. En période estivale, elle gîte en milieu anthropique, dans des grands volumes sombres et chauds (granges, combles, caves...) et en cavité naturelle ou artificielle en hiver. Espèce non migratrice, elle ne parcourt que quelques kilomètres entre ses gîtes d'hibernation et d'estivage.</i> Espèce identifiée en toute saison avec une activité globale forte. Cependant, à comparer au référentiel filtré sur les données où il est présent, son activité est faible. En effet, il est présent que ponctuellement au cours de la nuit bien qu'il soit présent sur l'ensemble des points d'écoute de l'aire d'étude rapprochée. Elle est plus régulièrement présente le long des lisières sur le pourtour du site. Les milieux de lisière sont des supports de transit favorables pour cette espèce, cependant, les allées de sapin couvrent également ce rôle. Le site ne semble que peu exploité en chasse excepté au niveau des milieux de lisière de feuillus et des bosquets. Étant donné les spécificités de son cri sonar, cette espèce est peu détectable. Aucun gîte potentiel n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée, cependant du fait de la faible dispersion de cette espèce, un gîte est potentiel dans les bâtis avoisinants. L'aire d'étude rapprochée comprend donc principalement des habitats de transit et de chasse.	Oui : espèce transitant en moyenne à 2,6 km autour de son gîte
	Grand Rhinolophe		<i>Espèce de milieux structurés mixtes, semi-ouverts. Chasse préférentiellement dans des prairies bordées de haies denses mais apprécie aussi les lisières de massifs de feuillus, les sous-bois dégagés. Elle gîte en période estivale en milieu anthropique dans des grands volumes sombres et chauds (granges, combles, caves...) et en cavité naturelle ou artificielle en hiver. Espèce non migratrice, elle ne parcourt que quelques kilomètres entre ses gîtes d'hibernation et d'estivage.</i> Espèce identifiée au printemps, en été et à l'automne avec une activité globale forte.	Oui

Groupe	Espèces	Site concerné	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
			Cependant, à comparer au référentiel filtré sur les données où il est présent, son activité est faible. En effet, il est présent que ponctuellement au cours de la nuit bien qu'il soit présent sur la quasi-totalité de l'aire d'étude rapprochée. Il n'a pas été enregistré dans le sous-bois du bosquet, cependant, il chasse potentiellement en canopée des arbres, hors de portée du microphone. Les milieux de lisière sont des supports de transit favorables pour cette espèce, cependant, les allées de sapin couvrent également ce rôle. Le site ne semble que peu exploité en chasse mais reste tout de même favorable, notamment au niveau des milieux de lisière de feuillus et des bosquets. Étant donné les spécificités de son cri sonar, cette espèce est peu détectable. Aucun gîte potentiel n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée, cependant du fait de la faible dispersion de cette espèce, un gîte est potentiel dans les bâtis avoisinants. L'aire d'étude rapprochée comprend donc principalement des habitats de transit et de ponctuellement de chasse.	
	Minioptère de Schreibers		<i>Espèce cavernicole se dispersant sur une trentaine de kilomètre pour chasser. Ses habitats de chasse privilégiés sont les lisières, les mosaïques d'habitats et les zones éclairées artificiellement.</i> Espèce identifiée ponctuellement en milieu de nuit aux trois saisons d'inventaire sur la moitié nord de l'aire d'étude rapprochée. Cette espèce est présente uniquement en transit sur l'aire d'étude rapprochée.	Oui
	Murin à oreilles échancrées		<i>Espèce migratrice arboricole avec une tendance vers les milieux anthropiques et qui apprécie la proximité des milieux humides. Gîte en cavité arboricole.</i> Cette espèce n'a pas été identifiée avec certitude cependant, au regard des milieux présents et des contacts de murins indéterminés, qui ont une activité moyenne, cette espèce peut être considérée comme présente en chasse et en transit dans les milieux buissonnants et de lisière présents dans l'aire d'étude rapprochée quelle que soit la saison. Aucun arbre avec des cavités favorables au gîte des chauves-souris n'a été identifié dans l'aire d'étude rapprochée, cependant, les boisements alentours peuvent présenter des gîtes arboricoles favorables pour cette espèce.	Oui
	Murin de Bechstein		<i>Espèce typiquement forestière préférant les forêts de feuillus âgées. Elle chasse dans les vieilles forêts caduques présentant une canopée épaisse favorisant un simple tapis de feuilles mortes au sol ou avec de larges allées forestières sans broussaille. Elle gîte en été essentiellement en cavité arboricole mais également en cavité souterraine. En période d'hibernation elle gîte en cavité souterraine.</i> Espèce identifiée avec certitude en été et à l'automne en sous-bois de bosquet, à	Oui : espèce à grandes capacités de déplacements

Groupe	Espèces	Site concerné	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
			proximité de la lisière du pourtour de l'aire d'étude et en milieu ouvert au sud-est. Au regard des cris de murin indéterminés et des milieux présents, cette espèce doit être plus régulièrement en activité dans les bosquets et au niveau des lisières des massifs boisés. Les milieux de lisière sur le pourtour de l'aire d'étude rapprochée sont des milieux de chasse et de transit favorables pour cette espèce. Les allées dans la culture de sapin sont également des axes de transit favorables. Aucun arbre avec des cavités favorables au gîte des chauves-souris n'a été identifié dans l'aire d'étude rapprochée, cependant, les boisements alentours peuvent présenter des gîtes arboricoles favorables pour cette espèce.	
	Barbastelle d'Europe		<i>Espèce typiquement forestière affichant une nette préférence pour les forêts âgées mixtes à strates buissonnantes mais fréquentant aussi des milieux liés à l'agriculture traditionnelle. Non migratrice, ses déplacements sont inférieurs à quelques dizaines de kilomètres. Ses gîtes d'estivage sont presque toujours liés à la présence de bois, transformés ou non par l'homme (fissure d'un arbre, décollement d'écorce, coffrage de fenêtre, espace entre des poutres, etc.). En hiver, on la retrouve principalement dans les caves, souterrains, tunnels, interstices de pont.</i> Espèce identifiée sur l'ensemble des points d'écoute aux trois saisons d'inventaire avec une activité globale très forte. Elle est présente tout au long de la nuit en chasse tout au long de la nuit sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Malgré sa préférence pour les milieux boisés, elle est enregistrée très régulièrement à l'automne dans les milieux de prairie dans la partie sud-est de l'aire d'étude rapprochée. Les allées de sapin sont elles aussi exploitées en chasse. Des contacts sont enregistrés au coucher du soleil et juste avant le lever du soleil, ce qui indique la présence de gîtes à proximité. Les lisières arborées, les bosquets et les allées de sapin de plus haute taille présentent sur l'aire d'étude rapprochée constituent des terrains de chasse favorables pour cette espèce qui se nourrit à 90% de papillons de nuit et constituent également des axes de transit. La Barbastelle est connue pour utiliser un réseau de gîtes arboricoles. Au regard des heures des derniers contacts, un ou des gîtes arboricoles doivent être présents dans les boisements aux alentours de l'aire d'étude rapprochée.	Oui : espèce à grandes capacités de déplacements
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune		Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud au caractère pionnier qui fréquente les habitats, généralement boisés qui sont perturbés. En effet, il apprécie la présence d'ornières et fossés humides, qu'il utilise volontiers pour la reproduction. Par ailleurs, les boisements offrent souvent une multitude de caches (tas de bois, souches, humus...) favorables au repos de cet amphibien. L'espèce est connue sur la commune de La	Oui

Groupe	Espèces	Site concerné	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
			Neuveville-lès-Scey et les boisements que l'on retrouve en marge de l'aire d'étude paraissent favorables à cet amphibien. On note cependant une rareté des micros-habitats favorables à la reproduction de l'espèce bien que ces milieux soient favorables à l'espèce pour son repos, son alimentation et ses déplacements. Par conséquent, l'espèce ne peut pas être considérée absente de l'aire d'étude rapprochée d'autant qu'aucun passage spécifique dédié à la recherche des amphibiens n'a été effectué alors que ce groupe taxonomique est principalement actif de nuit. L'enjeu associé à cette espèce est donc considéré comme fort, mais est très localisé sur l'aire d'étude du projet.	

Parmi les 8 espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site ZSC FR4301342, 8 seront donc prises en compte dans l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Espèces d'intérêt selon l'article 4 de la Directive Oiseaux justifiant la désignation de la ZPS FR4312006

Espèces	Site) concerné)	Statut(s) sur lesite	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
Pic cendré <i>Picus canus</i>	ZPS FR4312006	Sédentaire	En période de reproduction : Les milieux arborés qui bordent l'aire d'étude rapprochée lui conviennent mais il n'a pas été observé sur le site durant les inventaires. Il est néanmoins connu sur la commune et y est même considéré comme nicheur. Les habitats boisés du site sont d'ailleurs très fréquentés par d'autres espèces de Pics, ce qui indique que ces milieux sont favorables au Pic cendré	Non
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		Sédentaire	En période de reproduction : Il n'est cependant pas considéré comme nicheur sur l'aire d'étude du projet mais utilise probablement les milieux arborés pour les transits et les haltes	Non
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>		Reproduction	En période de reproduction : Cette espèce a été observée à 5 reprises en période de reproduction et au moins 2 couples nicheurs sont présents sur l'aire d'étude rapprochée (au sein des milieux semi-ouverts localisés au sud du site). En période internuptiale : Aucun individu n'a été observé lors des inventaires réalisés lors des périodes de migration. Cependant, cette espèce est nicheuse sur le site et l'utilise sans nul doute aussi durant ses déplacements migratoires.	Oui
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>		Reproduction	En période de reproduction : Les milieux ouverts servent à ses déplacements et à la recherche d'alimentation. Pas moins de 8 individus ont été observés lors des inventaires. Étant donné l'activité de l'espèce sur le site, des milieux ouverts disponibles, et de la densité d'individus, on peut considérer qu'au moins 3 à 4 couples sont nicheurs sur les habitats ouverts herbacés de l'aire d'étude. En période internuptiale :	Oui

Espèces	Site) concerné)	Statut(s) sur lesite	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
			Espèce sédentaire ou migratrice partielle qui peut se rencontrer toute l'année. Par ailleurs, elle fréquente aussi les milieux ouverts en période internuptiale pour la recherche d'alimentation ou en halte.	
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>		Reproduction	En période de reproduction : L'aire d'étude est en partie composée de ces milieux et peut donc servir à sa nidification. Par ailleurs, un individu en recherche d'alimentation a été observé lors des inventaires. En période internuptiale : Aucun individu a été observé durant les inventaires en période de migration mais l'espèce est connue sur la commune et est susceptible d'utiliser l'aire d'étude pour les haltes et le transit.	Oui
Milan noir <i>Milvus migrans</i>		Reproduction	En période de reproduction : Ce rapace n'est pas nicheur sur l'aire d'étude rapprochée et n'a pas été observé lors des inventaires. Il est cependant nicheur sur la commune et utilise possiblement les espaces ouverts pour la chasse et le transit.	Oui
Milan royal <i>Milvus milvus</i>		Reproduction et concentration	En période de reproduction : Il est connu sur la commune et y est considéré comme nicheur. Toutefois, il n'a pas été observé en période de reproduction et c'est un oiseau très actif dans son secteur de nidification. Par conséquent, il ne semble pas être nicheur sur l'aire d'étude du projet mais peut ponctuellement utiliser les milieux disponibles pour la chasse ou le transit. L'enjeu associé à cet oiseau est faible sur l'aire d'étude. En période internuptiale : Durant la période internuptiale, ce rapace fréquente surtout les milieux ouverts et semi-ouverts pour la recherche de nourriture. Les abords des milieux boisés servent aux haltes et au repos. Aucun individu n'a été observé en période internuptiale mais les milieux sont conformes à son accueil sur cette période, pour le transit, les haltes et la recherche d'alimentation.	Oui

Parmi les 7 espèces d'intérêt selon l'article 4 de la Directive Oiseaux à l'origine de la désignation du site ZPS **FR4312006**, 5 seront donc prises en compte dans l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Mesures d'évitement et de réduction mises en place

Dans le cadre du projet, un panel de mesures d'évitement et de réduction ont été définies dès la phase conception afin d'éviter et de réduire l'impact du projet sur les éléments d'intérêt.

La liste des mesures proposées est présentée dans le tableau ci-après.

Liste des mesures d'évitement et de réduction

Mesure d'évitement		
ME -B01	Évitement d'une partie des sites à enjeux environnementaux très forts et de l'entière des sites à enjeux forts	Conception
Mesures de réduction		
MR- B01	Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue	Travaux

MR- B02	Redéfinition des caractéristiques du projet	Conception
MR-B03	Bonnes pratiques de chantier et balisage préventif de protection de secteurs à enjeux écologiques élevés	Travaux
MR-B04	Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques	Travaux
MR-B05	Réductions des risques d'érosion des sols et transparence hydraulique au sein du site	Exploitation
MR-B06	Prévention du risque de pollution accidentelle des eaux et des sols en phase de chantier	Exploitation
MR-B07	Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune	Travaux/exploitation
MR-B08	Lutte contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes végétales	Travaux/exploitation
MR-B09	Maintien des corridors écologiques au sein du projet	Travaux/exploitation
MR-B10	Installation d'un dispositif anti-intrusion au niveau de l'emprise projet	Travaux
MR-B11	Création de micro-habitats pour la petite faune (hibernaculum, pierriers)	Travaux/exploitation
MR-B12	Gestion des milieux ouverts au sein de l'emprise projet via la mise en place du projet agricole	Travaux/exploitation
MR-B13	Gestion des milieux semi-ouverts hors emprise projet	Travaux/exploitation
MR-B14	Mise en place d'un réseau de haies végétalisées et d'îlots arbustifs	Travaux/exploitation
MR-B15	Maintien des plantations de sapins aux abords de l'emprise projet	Travaux/exploitation

Analyse des incidences sur le site FR4301342

Code Natura 2000	Désignation	Intérêt du site N2000 pour l'habitat ou l'espèce	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
Espèces à l'origine de la désignation du site				
1324	Grand murin	Entre 2 et 25 individus en période de migration $2 \geq p > 0 \%$	L'aire d'étude rapprochée est un axe de transit pour rejoindre les milieux de chasse mais également un milieu de chasse au niveau des lisières de milieu forestier et des bosquets pour cette espèce. Aucun gîte favorable n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée. La mesure MR-B13, favorable au maintien des semi-ouverts hors de l'emprise projet permettra de conserver les habitats de transit de cette espèce. En complément, la mesure MR-B14 permettra la création de 1967 ml de haies, favorisant les espaces de transit et de chasse pour l'espèce. De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	NON
1308	Barbastelle d'Europe	Entre 15 et 20 individus en période d'hivernage. – Population non significative.	Malgré sa préférence pour les milieux boisés, elle est enregistrée très régulièrement à l'automne dans les milieux de prairie dans la partie sud-est de l'aire d'étude rapprochée. Les allées de sapin sont elles aussi exploitées en chasse. Des contacts sont enregistrés au coucher du soleil et juste avant le lever du soleil, ce qui indique la présence de gîtes à proximité. Les lisières arborées, les bosquets et les allées de sapin de plus haute taille présents sur l'aire d'étude rapprochée constituent des terrains de chasse favorables pour cette espèce qui se nourrit à 90% de papillons de nuit et constituent également des axes de transit. La Barbastelle est connue pour utiliser un réseau de gîtes arboricoles. Au regard des heures des derniers contacts, un ou des gîtes arboricoles doivent être présents dans les boisements aux alentours de l'aire d'étude rapprochée. La mesure MR-B13, favorable au maintien des semi-ouverts hors de l'emprise projet permettra de conserver les habitats de transit et de gîte de cette espèce. En complément, la mesure MR-B14 permettra la création de 1967 ml de haies, favorisant les espaces de transit et de chasse pour l'espèce. Le maintien de plus de 14 ha de plantation de sapins de Noël via la MR-B15 conservera des habitats de chasse pour la Barbastelle d'Europe. De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	
1303	Petit Rhinolophe	Entre 76 et 179 individus en période de migration. $2 \geq p > 0 \%$	L'espèce est régulièrement présente le long des lisières sur le pourtour du site. Les milieux de lisière sont des supports de transit favorables pour cette espèce, cependant, les allées de sapin couvrent également ce rôle. Le site ne semble que peu exploité en chasse excepté au niveau des milieux de lisière de feuillus et des bosquets. Étant donné les spécificités de son cri sonar, cette espèce est peu détectable. Aucun gîte potentiel n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée, cependant du fait de la faible dispersion de cette espèce, un gîte est potentiel dans les bâtis avoisinants.	

Code Natura 2000	Désignation	Intérêt du site N2000 pour l'habitat ou l'espèce	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
			L'aire d'étude rapprochée comprend donc principalement des habitats de transit et de chasse. La mesure MR-B13, favorable au maintien des semi-ouverts hors de l'emprise projet permettra de conserver les habitats de transit et de chasse de cette espèce. En complément, la mesure MR-B14 permettra la création de 1967 ml de haies, favorisant les espaces de transit et de chasse pour l'espèce. Le maintien de plus de 14 ha de plantation de sapins de Noël via la MR-B15 conservera des habitats de chasse pour le Petit Rhinolophe. De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	
1304	Grand Rhinolophe	Entre 14 et 45 individus en période de migration. $15 \geq p > 2$	Espèce identifiée au printemps, en été et à l'automne avec une activité globale forte. Cependant, à comparer au référentiel filtré sur les données où il est présent, son activité est faible. En effet, il est présent que ponctuellement au cours de la nuit bien qu'il soit présent sur la quasi-totalité de l'aire d'étude rapprochée. Il n'a pas été enregistré dans le sous-bois du bosquet, cependant, il chasse potentiellement en canopée des arbres, hors de portée du microphone. Les milieux de lisière sont des supports de transit favorables pour cette espèce, cependant, les allées de sapin couvrent également ce rôle. Le site ne semble que peu exploité en chasse mais reste tout de même favorable, notamment au niveau des milieux de lisière de feuillus et des bosquets. Étant donné les spécificités de son cri sonar, cette espèce est peu détectable. Aucun gîte potentiel n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée, cependant du fait de la faible dispersion de cette espèce, un gîte est potentiel dans les bâtis avoisinants. L'aire d'étude rapprochée comprend donc principalement des habitats de transit et de ponctuellement de chasse. La mesure MR-B13, favorable au maintien des semi-ouverts hors de l'emprise projet permettra de conserver les habitats de transit et de chasse de cette espèce. En complément, la mesure MR-B14 permettra la création de 1967 ml de haies, favorisant les espaces de transit et de chasse pour l'espèce. De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	
1323	Murin de Bechstein	Entre 4 et 22 individus en période de migration. $2 \geq p > 0 \%$	Espèce identifiée avec certitude en été et à l'automne en sous-bois de bosquet, à proximité de la lisière du pourtour de l'aire d'étude et en milieu ouvert au sud-est. Au regard des cris de murin indéterminés et des milieux présents, cette espèce doit être plus régulièrement en activité dans les bosquets et au niveau des lisières des massifs boisés. Les milieux de lisière sur le pourtour de l'aire d'étude rapprochée sont des milieux de chasse et de transit favorables pour cette espèce. Les allées dans la culture de sapin sont également des axes de transit favorables.	

Code Natura 2000	Désignation	Intérêt du site N2000 pour l'habitat ou l'espèce	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
			Aucun arbre avec des cavités favorables au gîte des chauves-souris n'a été identifié dans l'aire d'étude rapprochée, cependant, les boisements alentours peuvent présenter des gîtes arboricoles favorables pour cette espèce. La mesure MR-B13, favorable au maintien des semi-ouverts hors de l'emprise projet permettra de conserver les habitats de transit et de chasse de cette espèce. En complément, la mesure MR-B14 permettra la création de 1967 ml de haies, favorisant les espaces de transit et de chasse pour l'espèce. Le maintien de plus de 14 ha de plantation de sapins de Noël via la MR-B15 conservera des habitats de chasse pour le Murin de Bechstein. De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	
1321	Murin à oreilles échancrées	300 individus en période de reproduction. 2 ≥ p > 0 %	Cette espèce n'a pas été identifiée avec certitude cependant, au regard des milieux présents et des contacts de murins indéterminés, qui ont une activité moyenne, cette espèce peut être considérée comme présente en chasse et en transit dans les milieux buissonnants et de lisère présents dans l'aire d'étude rapprochée quelle que soit la saison. Aucun arbre avec des cavités favorables au gîte des chauves-souris n'a été identifié dans l'aire d'étude rapprochée, cependant, les boisements alentours peuvent présenter des gîtes arboricoles favorables pour cette espèce. La mesure MR-B13, favorable au maintien des semi-ouverts hors de l'emprise projet permettra de conserver les habitats de transit et de chasse de cette espèce. En complément, la mesure MR-B14 permettra la création de 1967 ml de haies, favorisant les espaces de transit et de chasse pour l'espèce. De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	
1193	Sonneur à ventre jaune	4 individus sédentaires. Population non significative.	L'espèce est connue sur la commune de La Neuville-lès-Scey et les boisements que l'on retrouve en marge de l'aire d'étude paraissent favorables à cet amphibien. On note cependant une rareté des micros-habitats favorables à la reproduction de l'espèce bien que ces milieux soient favorables à l'espèce pour son repos, son alimentation et ses déplacements. Par conséquent, l'espèce ne peut pas être considérée absente de l'aire d'étude rapprochée d'autant qu'aucun passage spécifique dédié à la recherche des amphibiens n'a été effectué alors que ce groupe taxonomique est principalement actif de nuit. La mesure MR-B13, favorable au maintien des semi-ouverts hors de l'emprise projet permettra de conserver les habitats de transit pour l'espèce. En complément, la mesure MR-B14 permettra la création de 1967 ml de haies, favorisant les espaces de transit et de caches pour l'espèce.	

Code Natura 2000	Désignation	Intérêt du site N2000 pour l'habitat ou l'espèce	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
			De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	
1310	Minioptère de Schreibers	Entre 1 et 8 individus en période d'hivernage Entre 42 et 693 individus en période de reproduction Entre 9 et 448 individus en période de migration C = 2 ≥ p > 0 %	Espèce identifiée ponctuellement en milieu de nuit aux trois saisons d'inventaire sur la moitié nord de l'aire d'étude rapprochée. Cette espèce est présente uniquement en transit sur l'aire d'étude rapprochée. Elle se déplace grâce aux éléments linéaires du paysage. Elle occupe, pour le transit, des habitats de lisières et des mosaïques d'habitats semi-naturels (SHNA, 2025). La mesure MR-B13, favorable au maintien des semi-ouverts hors de l'emprise projet permettra de conserver les habitats de transit de cette espèce. En complément, la mesure MR-B14 permettra la création de 1967 ml de haies, favorisant les espaces de transit pour l'espèce. De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	

Analyse des incidences sur le site FR4312006

Code Natura 2000	Désignation	Intérêt du site N2000 pour l'habitat ou l'espèce	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
Espèces à l'origine de la désignation du site				
A246	Alouette lulu	Environ 11 individus en période de reproduction.	L'espacement entre les panneaux du projet agrivoltaïque a été adapté aux espèces nichant au sol, et la création de plus de 44 ha de milieux ouverts sera favorable à l'Alouette Les échanges entre le site Natura 2000 et l'aire d'étude sont de fait inchangé.	NON
A073	Milan noir	Entre 15 et 30 couples en période de reproduction.	La création de plus de 44 ha de milieux ouverts via la MR-B12 permettra à l'espèce de réaliser ses actions de chasse en milieux ouverts.	
A338	Pie-grièche écorcheur	Absence de données précises.	Plus de 14 ha de milieux semi-ouverts de type plantation de sapin de Noël seront conservés par la MR-B15. La MR-B13 permettra la conservation à un stade transitoire de plus d'un ha de fourrés et lisière. De plus, la MR-B14, permettant l'implantation de 1967 ml de haies favorisera le maintien des activités de transit et de chasse de l'espèce.	
A072	Bondrée apivore	Entre 1 et 3 individus en période de reproduction.	La création de plus de 44 ha de milieux ouverts sera favorable aux activités de chasse, de halte et de transit de cette espèce. Les échanges entre le site Natura 2000 et l'aire d'étude sont de fait inchangé.	

Code Natura 2000	Désignation	Intérêt du site N2000 pour l'habitat ou l'espèce	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
A074	Milan royal	Entre 5 et 15 individus en période de reproduction.	La création de plus de 44 ha de milieux ouverts via la MR-B12 permettra à l'espèce de réaliser ses actions de chasse en milieux ouverts. La MR-B13 permettra la conservation à un stade transitoire de plus d'un ha de fourrés et lisière. De plus, la MR-B14, permettant l'implantation de 1967 m² de haies favorisera le maintien des activités de transit et de chasse de l'espèce. L'ensemble de ces mesures permet le maintien des habitats favorables à la reproduction, la chasse et le transit de l'espèce. De fait, les échanges entre le site Natura 2000 et l'aire d'étude sont inchangés.	

Description sommaire des projets intégrés à l'analyse

Dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000, l'étude des incidences cumulées doit viser les projets relevant du même maître d'ouvrage et susceptibles d'avoir un effet sur le réseau Natura 2000 déjà concerné par le projet.

Aucun autre projet actuellement soumis à évaluation environnementale, situé dans l'aire d'étude éloignée et porté pour European Energy, n'est identifié à ce jour.

Toutefois, le projet agrivoltaïque de la Combe-Trottier, localisé à environ 2 km du projet agrivoltaïque des Chalindrés, a été soumis à l'instruction.

Mesure de suivi

La liste des mesures proposées est présentée dans le tableau ci-après.

Objectif(s)	S'assurer de l'efficacité des mesures de gestion MR08, MR12, MR13, MR14.
Communautés biologiques visées	Toutes les communautés évoluant sur le site.
Localisation	Ensemble de l'emprise projet.
Acteurs	Structure compétente en suivis écologiques (Bureau d'étude en ingénierie écologique, associations naturalistes, Conservatoire Botaniques...).
Modalités de mise en œuvre	Lors de la phase d'exploitation de la centrale photovoltaïque, une analyse de l'efficacité des mesures de gestion (mesures de réduction) sera réalisée. Pour cela, un suivi de la végétation réalisé à l'année n+1, n+2, n+3, n+5, n+8, n+10, n+13, n+15, n+18, n+20, n+23, n+25, n+28, n+30, afin d'avoir plusieurs années de retour d'expérience. Conjointement, un suivi des espèces de faune impactées sera réalisé les mêmes années. L'année n+5 fera l'objet d'une évaluation plus précise de l'efficacité des mesures de gestion. De fait, 7 passages seront réalisés par année de suivi : 2 passages relatifs aux reptiles, insectes et amphibiens (un passage en avril et un passage en juin) ; 3 passages relatifs aux oiseaux, avec une attention particulière auprès des espèces du cortège des milieux semi-ouverts (un passage en période de nidification, un passage en période prénuptiale et un passage en période postnuptiale) ; 2 passages relatifs aux habitats naturels (un passage au printemps et un passage estival) durant lequel l'efficacité des mesures de gestion propres aux habitats sera évaluée via les méthodologies décrites ci-dessous : Les chiroptères feront l'objet d'un suivi à chaque saison, via une pose de SMBat et la réalisation de transect.. → Suivi de la MR08 : Lutte contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes végétales Afin de suivre l'efficacité de ces mesures de gestion, permettant de contrer l'expansion du bosquet de robinier. Un rapport sera livré au maître d'ouvrage qui se chargera de le transmettre à la DREAL à la suite de chaque suivi. → Suivi de la MR12 : Gestion des milieux ouverts au sein de l'emprise projet via la mise en place du projet agricole Afin de suivre l'efficacité de ces mesures de gestion, garantissant le maintien des milieux ouverts, des relevés phytosociologiques et des listes d'espèces seront à prendre en compte. → Suivi de la MR13 : Gestion des milieux forestiers au sein de l'emprise projet et taille des milieux semi-ouverts hors emprise projet Afin de suivre l'efficacité de la mesure relative aux milieux semi-ouverts, garantissant le maintien de lisière et de fourrés un suivi de la présence des ligneux sera réalisé : le but est de garantir la présence d'un étagement progressif de la végétation sur ce milieu. Un rapport sera livré au maître d'ouvrage qui se chargera de le transmettre à la DREAL à la suite de chaque suivi. → Suivi de la MR14 : Mise en place d'un réseau de haies végétalisées et d'ilot arbustif Le suivi de cette mesure s'effectuera de la manière suivante : vigilance vis-à-vis d'une potentielle colonisation par les espèces exotiques envahissantes, contrôle de l'adaptation des plants, plantation(s) supplémentaire(s) au besoin... → Suivi de la MR15 : Maintien des plantations de sapins aux abords de l'emprise projet Des contacts pourront être pris auprès du gestionnaire de la plantation de Sapin de Noël afin de s'assurer du maintien de son activité sur site et de la possible évolution des méthodes de gestion.

	À chaque passage, l'écologue pourra proposer au gestionnaire du parc des mesures correctives si nécessaire afin d'ajuster les mesures de réduction présentées dans ce présent rapport, au contexte et à l'évolution du site donné. La gestion sera la même durant 3 années, puis sera potentiellement amenée à changer durant les 2 années suivantes Suite à ça, un cycle recommencera. Il est donc nécessaire de réaliser des suivis tous les 3 ans, pour dresser le bilan de la gestion mise en œuvre et, au besoin, corriger les modalités de gestion.
Indications sur le coût	Environ 7 500 €HT par année de suivi, soit une enveloppe totale de 14 passages d'environ 105 000 € HT.
Planning	À mettre en œuvre à n+1, n+2, n+3, n+5, n+8, n+10, n+13, n+15, n+18, n+20, n+23, n+25, n+28, n+30.
Suivis de la mesure	Comptes-rendus livrés à la maîtrise d'ouvrage à la suite de chaque suivi, qui se chargera de le transmettre à la DREAL.

Conclusion sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Sur la base des impacts résiduels du projet sur les espèces et les habitats, définis à l'échelle locale en phase travaux et en phase d'exploitation, aucune incidence significative n'est attendue pour les espèces d'oiseaux, d'amphibiens et de chiroptères ayant justifié une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

En effet, les mesures d'insertion environnementales et de gestion des milieux mises en œuvre en phase de conception, de travaux et d'exploitation permettent de garantir des niveaux d'impacts faibles localement.

Ainsi, aucune incidence significative n'est attendue pour les espèces à l'origine de la désignation de la ZPS et de la ZSC « Vallée de la Saône ».

2 Bibliographie

→ Site internet de l'INPN (consulté le 02/06/2025) : <https://inpn.mnhn.fr/>

→ Site internet de la SHAN (consulté le 02/06/2025) : <https://shna-ofab.fr>